Informations de base

1995/2119(COS) COS - Procédure sur un document stratégique (historique)	Procédure terminée
Union européenne et Russie: relations futures **Subject** 6.40.04.02 Relations avec la Fédération de Russie **Zone géographique** Russie Fédération	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères sécurité et politique de défense	LALUMIÈRE Catherine (ARE)	22/06/1995

Commission pour avis	Rapporteur(e) pour avis	Date de nomination
ENER Recherche, développement technologique et énergie	STENIUS-KAUKONEN Marjatta (GUE/NGL)	19/07/1995
RELA Relations économiques extérieures	KITTELMANN Peter (PPE)	20/07/1995
REGI Politique régionale	SCHIEDERMEIER Edgar Josef (PPE)	13/11/1995
LIBE Libertés publiques et affaires intérieures	MARINHO Luís (PSE)	02/06/1995

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	1922	1996-05-13
Affaires générales	2047	1997-11-24
Affaires générales	2041	1997-11-10
Affaires générales	1864	1995-07-17
Affaires générales	1883	1995-11-21
Affaires générales	1871	1995-10-02
Affaires générales	1943	1996-07-16
Affaires générales	1996	1997-03-24

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
31/05/1995	Publication du document de base non-législatif	COM(1995)0223	Résumé
16/06/1995	Annonce en plénière de la saisine de la commission		
17/07/1995	Débat au Conseil		
02/10/1995	Débat au Conseil		
21/11/1995	Adoption de résolution/conclusions par le Conseil		
13/05/1996	Débat au Conseil		
16/07/1996	Débat au Conseil		
24/03/1997	Débat au Conseil		Résumé
10/11/1997	Débat au Conseil		
24/11/1997	Débat au Conseil		
04/02/1998	Vote en commission		Résumé
04/02/1998	Dépôt du rapport de la commission	A4-0060/1998	
01/04/1998	Débat en plénière		
02/04/1998	Fin de la procédure au Parlement		
04/05/1998	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de la procédure	1995/2119(COS)
Type de procédure	COS - Procédure sur un document stratégique (historique)
Sous-type de procédure	Document stratégique de la Commission
Base juridique	Règlement du Parlement EP 148
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/4/06722

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Rapport déposé de la commission, lecture unique		A4-0060/1998 JO C 138 04.05.1998, p. 0004	04/02/1998	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T4-0207/1998 JO C 138 04.05.1998, p. 0139-0166	02/04/1998	Résumé

Conseil de l'Union

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document annexé à la procédure	06440/1996	26/04/1996	

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif	COM(1995)0223	31/05/1995	Résumé

Union européenne et Russie: relations futures

1995/2119(COS) - 24/03/1997

Le Conseil se félicite de la réussite du sommet UE/Fédération de Russie qui s'est tenu le 3 mars 1997 à Moscou. Le Conseil rappelle que l'Accord de partenariat et de coopération prévoit un large éventail de possibilités de renforcer les relations politiques et économiques. L'entrée en vigueur de cet accord, qui devrait intervenir en 1997, conférera une nouvelle dimension aux relations entre l'UE et la Russie. Compte tenu des discussions qui ont eu lieu lors du sommet, le Conseil charge le COREPER de veiller à ce que toutes les dispositions nécessaires soient prises, en coopération avec les autorités russes, pour assurer le fonctionnement effectif de l'accord dès son entrée en vigueur. Une attention particulière sera accordée aux mesures nécessaires à l'établissement des institutions prévues par l'accord. Le Conseil souligne que l'Accord de partenariat et de coopération ouvre de réelles possibilités de coopération.

Union européenne et Russie: relations futures

1995/2119(COS) - 02/04/1998 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

En adoptant le rapport de Mme Catherine LALUMIERE (ARE, F) sur les relations Union-Russie, le Parlement européen rappelle, tout d'abord que ce pays fait partie intégrante de l'histoire et de la culture de l'Europe. Il s'agit dès lors que la stratégie de l'Union envers la Russie devienne l'un des points forts de son action future axée sur la consolidation de la société russe, le développement du partenariat, le renforcement de la sécurité sur la base de la coopération mutuelle et l'ouverture des marchés européens aux produits russes : 1) Consolidation de la société russe : l'Union doit soutenir pleinement le processus de réforme politique et économique engagé en Russie de façon à limiter les phénomènes négatifs qui ont accompagné la transition de ce pays (corruption, pratiques mafieuses,...). Il faut favoriser les échanges de responsables politiques, administratifs, économiques et sociaux et aider au développement de la société civile. La coopération avec les autorités russes dans les matières relevant du 3e pilier (justice et affaires intérieures : trafic en tout genre, traite des êtres humains, blanchiment de l'argent,...) doit être renforcée pour lutter plus efficacement contre la criminalité. La Russie est également invitée à ratifier le protocole additionnel 6 de la Convention européenne des droits de l'homme qui prescrit l'obligation d'abolir la peine de mort et d'officialiser son moratoire sur les exécutions capitales d'août 1996. Il demande également à la Russie d'aligner les lois fédérales russes sur les normes internationales reconnues en matière de droits de l'homme et des droits des peuples indigènes. Dans le cadre du programme TACIS dans les années à venir, l'Union devrait accorder une place importante à : - la réalisation de projets dans les domaine de l'éducation, la sécurité et le logement; - l'établissement et la mise en application d'un cadre juridique propre à l'Etat de droit et apportant une plus grande sécurité juridique à la population et aux milieux d'affaires; - la mise en oeuvre d'un système fiscal équitable et efficace; - le renforcement de la diversité des médias. 2) Développement du partenariat : le Parlement européen préconise de développer des projets communs euro-russes dans le domaine industriel, à commencer dans le secteur des technologies de pointe (biologie, informatique, espace, aéronautique, énergie, télécommunications) et faire de la Russie un partenaire à part entière dans ces secteurs d'avenir. Il demande à la Commission de coordonner ses actions avec le gouvernement russe pour empêcher le commerce illégal des matériaux fissiles et améliorer le niveau de sécurité des installations nucléaires russes et, éventuellement, de fermer les réacteurs particulièrement dangereux. Il souhaite que la Commission, dans le cadre du programme TACIS, diversifie les sources d'énergie au sein de la Fédération de Russie en mettant l'accent sur la promotion d'énergies renouvelables, la lutte contre le gaspillage. Il souhaite également que le Parlement russe ratifie la Convention en faveur d'une Charte européenne de l'énergie. Il appuie la demande de la Russie d'adhérer à l'OMC. Il invite les Quinze à reconnaître le patrimoine culturel de la Russie par le biais de programmes de coopération culturelle et de manifestations culturelles conjointes ainsi que des actions de jumelage entre villes etrégions. 3) Renforcement de la sécurité : le Parlement européen estime que la sécurité des peuples européens forme un tout indivisible et que cette sécurité dépend très largement des relations entre l'Union européenne et la Russie. Dans un premier temps, il faut utiliser toutes les possibilités offertes par l'Acte fondateur Russie /OTAN pour favoriser la création d'une Europe plus stable, pacifique et sans division, respectueuse des frontières, des droits de l'homme et des minorités. L'Union, l'UEO, l'OTAN et la Fédération de Russie devraient ensuite continuer à développer des liens étroits entre leurs organes parlementaires, leurs dirigeants politiques et leurs commandements militaires respectifs et poursuivre leur coopération pour les opérations de maintien de la paix. Le Parlement européen souhaite que l'Union européenne elle-même développe des relations de sécurité avec la Russie. Il estime qu'au-delà des problèmes de sécurité, il est nécessaire de définir une nouvelle structure de coopération à l'échelle du continent européen suite aux événements survenus depuis 1989 et en liaison avec le prochain élargissement de l'Union européenne aux PECO. Cette nouvelle architecture devra veiller à ce que les rapports entre les entités politiques et économiques majeures de la scène internationale soient les plus équilibrés possible. Il insiste

sur le fait qu'un renforcement du partenariat avec la Russie requiert un renforcement concomitant de la politique étrangère et de sécurité commune de l'Union européenne. Enfin, il demande une coopération résolue avec la Russie dans le cadre du Conseil des Etats de la mer baltique, du Conseil euroarctique, de la mer de Barents et du Conseil arctique.

Union européenne et Russie: relations futures

1995/2119(COS) - 31/05/1995 - Document de base non législatif

-OBJECTIF : La présente communication présente la stratégie qui guidera les relations entre l'UE et la Russie au cours des années à venir, laquelle sera axée sur les objectifs suivants : .renforcement de la stabilité politique et économique, .développement durable, entraînant l'amélioration des conditions de vie de la population, .renforcement de la coopération pour traiter les questions régionales et internationales. -CONTENU : Selon ce document, les relations entre l'UE et la Russie n'ont jamais été pleinement exploitées eu égard à la proximité de cette nation aujourd'hui aux portes de l'Union, depuis l'adhésion de la Finlande. Ce relatif échec tient principalement au lent processus de transformation politique et économique en cours depuis l'ère soviétique, ainsi que, plus près de nous, aux évènements liés à la guerre en Tchétchénie. La Commission propose, en conséquence, de renforcer ces relations sur la base des priorités suivantes : .association de la Russie à la mise en place d'une architecture de sécurité européenne, . développement de règles et d'institutions démocratiques, .poursuite de la réforme économique avec en point de mire l'intégration de la Russie dans un espace économique européen élargi, .intensification de la coopération (y compris justice/affaires intérieures, criminalité, prévention des crises), . développement d'un dialogue ouvert portant sur tous les sujets d'intérêt commun (et y compris sécurité). Dans ce contexte, une série d'initiatives sont proposées par la Commission parmi lesquelles on citera tout particulièrement: -sécurité : approfondissement des discussions sur la mise en place de la future architecture de sécurité en Europe au sein de l'OTAN ; renforcement de la coopération dans la lutte contre le trafic des matières nucléaires... -relations politiques : mis à part la mise en oeuvre de l'accord de partenariat et de coopération UE/Russie (pas avant 1997), l'UE doit approuver l'accord intérimaire de commerce. Elle doit également continuer à promouvoir le renouveau de la démocratie grâce à TACIS démocratie (en particulier dans le contexte des élections législatives et présidentielles). Enfin, des efforts doivent être faits pour permettre à la Russie d'adhérer au Conseil de l'Europe (lorsque l'affaire Tchètchène sera résolue). -relations économiques : de nombreux points posent encore problème (dont notamment, le relèvement de certains droits de douane par la Russie, l'application ou non dès 1996 de la clause de la nation la plus favorisée aux services mobiles par satellite, l'ouverture progressive des voies de navigation intérieure aux services fluvio-maritimes internationaux fin 1996, la signature d'un accord sur les échanges de matières nucléaires d'ici 1997). Néanmoins, l'instauration de l'économie de marché a été relativement rapide et efficace (privatisations) même si des problèmes subsistent en matière d'accompagnement social et de réforme des marchés financiers. Dans la chaîne alimentaire et agricole, la distribution alimentaire s'est également améliorée, mais la restructuration des exploitations collectives est à peine entamée. Enfin, le système éducatif et de recherche doit être considéré comme unepriorité. Sur le plan régional, des actions TACIS doivent être mises en oeuvre (principalement dans la zone Baltique) en matière d'infrastructures et de réseaux transeuropéens ainsi qu'en matière transfrontalière (ECOS-TACIS). -autres formes de coopération : il s'agit en particulier de l'environnement et de la sécurité nucléaire, des technologies de l'information et des télécoms, du développement des ressources humaines, des transports et de la science. Les réseaux de télécoms et trans-européens revêtent un carctère privilégié. Le secteur énergétique est également considéré comme ultra-prioritaire afin de garantir l'exploitation rationnelle et équitable des ressources.